



Mon employeur revient sur sa décision

Par **Nathalieaxel**, le **24/01/2014** à **00:32**

Donc ma question est ce que je peut refuser son reclassement c vraiment de l'abus moral et en plus elle n a pas de brevet professionnel dans son 1 salon puisque la fille va partir mais par contre elle nec pas quand
Puis je faire quelque chose contre elle ?
Merci de votre reponse
Ps:du coup elle ne ma pas envoyer de lettre

Par **P.M.**, le **24/01/2014** à **08:24**

Bonjour,
Pour une meilleure compréhension, il aurait été préférable de poursuivre [ce sujet...](#)
Puisque l'employeur renonce à votre licenciement, ceci devrait vous satisfaire et vous n'êtes pas forcé de signer un avenant modifiant le contrat de travail...
Il serait quand même important que vous conserviez la convocation à l'entretien préalable...